

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Brailles : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004874

Rapport n°2.1 - Avenant n°6 à la convention de délégation de service public de gestion des lignes du cœur d'agglomération du réseau de transport Ginko - Modification de services/septembre 2019

Avenant n°6 à la convention de délégation de service public de gestion des lignes du cœur d'agglomération du réseau de transport Ginko - Modification de services/septembre 2019

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « DSP urbaine »	Montant du budget en dépenses : - 2019 : 37 595 462 HT Montant de l'opération en dépenses : - 2019 : 121 020 € HT CE 2017 - Année pleine : 216 201 € HT CE 2017 Montant de l'opération en recettes : - 2019 : 19 326 € HT - Année pleine : 47 015 € HT

Résumé :

Après les importantes modifications intervenues sur le réseau GINKO à la rentrée de septembre 2018, le présent avenant a pour objet de prendre en compte contractuellement des modifications plus marginales des services pour l'année scolaire 2019-2020, ainsi que la réalisation d'une étude d'exploitation détaillée des lignes de tramway T1 et T2.

I. Préambule

Après les importantes modifications intervenues sur le réseau GINKO à la rentrée de septembre 2018, notamment sur les lignes du cœur d'agglomération dans le cadre du nouveau contrat de DSP 2018-2024, des modifications plus marginales des services sont nécessaires pour l'année scolaire 2019-2020.

Ces évolutions, issues de l'analyse faite du nouveau réseau de septembre 2018, ont pour incidence quelques modifications d'itinéraires, de fréquence et/ou d'amplitude de certaines lignes, ayant pour conséquence une légère hausse de l'offre kilométrique.

Par ailleurs, la forte montée en puissance de la fréquentation des lignes de tramway T1 et T2, depuis la mise en service du réseau de septembre 2018 (+10,7 % de fréquentation comptée entre les cinq premiers mois de 2018 et ceux de 2019), nécessite la réalisation d'une étude d'exploitation détaillée, confiée au délégataire, pour optimiser l'offre et permettre d'absorber cette charge croissante de fréquentation sur les années à venir.

Ces modifications nécessitent la passation d'un avenant n°6 à la convention de DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération du réseau GINKO.

II. Objet de l'avenant n°6

Le présent avenant a pour objet :

- La mise en œuvre d'une augmentation de l'offre kilométrique sur la Lianes 3, ainsi que sur les lignes 10 et 12
- La réalisation d'une étude d'optimisation de l'exploitation du tramway afin d'analyser la faisabilité des différents scénarii en termes d'exploitation et d'évaluer les impacts de chacun d'eux en termes de fréquentation

III. Augmentation de l'offre kilométrique

A/ Evolution offre Lianes 3, ligne 10 et ligne 12

Un bilan de fréquentation et d'exploitation de l'ensemble des lignes urbaines a été réalisé. Plusieurs propositions d'ajustement et d'amélioration de l'offre en place ont été proposées par le Délégué.

Les évolutions sont les suivantes :

- Ligne 3 (Centre-Ville/TEMIS via le campus de la Bouloie)

Avec une fréquentation moyenne de 8 500 voyages par jour de semaine universitaire (soit +30% comparé à 2018), la Lianes a connu, de septembre 2018 à juin 2019, une problématique de surcharge en heure de pointe (matin, midi et soir).

Malgré une offre renforcée sur l'ensemble de la journée, dès Septembre 2018, et le déploiement d'un véhicule de renfort à la rentrée des vacances de la Toussaint, la capacité de transport proposée sur cette ligne demeure insuffisante pour accompagner son développement et assurer l'attractivité du service.

Il a été proposé de renforcer cette ligne sur la période « semaine scolaire/universitaire » comme suit :

- Une fréquence de passage de 7' entre 7h et 7h30 contre 8' en 2018
- Une fréquence de passage de 5' entre 7h30 et 9h grâce à l'exploitation d'un bus supplémentaire
- Une fréquence de passage de 8' de 11h30 à 13h contre 10' en 2018
- Une fréquence de passage améliorée en heure de pointe d'après-midi : un bus toutes les 7' de 15h30 et 18h30 au lieu d'un bus toutes les 8' de 16h à 18h30 en 2018
- Une fréquence de passage renforcée entre 18h30 et 20h avec un passage toutes les 10' contre 15' en 2018

- Ligne 10 (CHRU Minjoz/Chaffanjon via le centre-ville)

La ligne 10, nouvelle ligne du réseau Ginko lancée en septembre 2018, relie le CHRU Minjoz au quartier Chaffanjon via la zone industrielle et commerciale de Trépillot, le quartier Saint Ferjeux, le quartier Marmier et le centre-ville.

Afin de renforcer son potentiel de desserte lors de la traversée de la zone industrielle et commerciale de Trépillot, l'itinéraire de cette ligne est modifié dans ce secteur : passage par la rue Fresnel en lieu et place d'un passage sur l'intégralité de la rue Thomas Edison. Grâce à ce nouvel itinéraire et l'implantation d'un nouvel arrêt en haut de la rue Fresnel, le réseau Ginko propose ainsi un service supplémentaire au bas du quartier des Tilleroyes ainsi qu'au nouveau quartier O² (400 logements à terme en 2020).

- Ligne 12 (Temis/prés-de-Vaux via République)

La ligne 12, nouvelle ligne lancée en septembre 2018, relie le pôle Temis au quartier des Prés de Vaux via les quartiers de Saint Claude, Vallon du Jour, Chaprais et du pôle d'échanges République à l'Est du cœur de boucle.

L'itinéraire de cette ligne de maillage est modifié sur 2 secteurs :

- Secteur Founottes : passage par la rue de l'Escale à la place de la rue Savary entre la rue des Founottes et le pôle d'échanges Temis. Avec la création d'un nouvel arrêt situé rue de l'Escale à proximité de la rue Mercator et des deux établissements scolaires (CFA Bâtiment Bourgogne Franche-Comté et le Lycée P.A Paris), la ligne 12 offrira dès Septembre 2019 un service complémentaire à la Lianes 6 qui dessert ce secteur uniquement en heure de pointe du matin, du midi et du soir.
- Secteur Trey/Quatre vents : passage par la rue de Trey et la rue des Quatre vents pour rejoindre la rue Francis Clerc au Chemin des Montarmots, en lieu et place du passage par la rue du Refuge. Cette modification, qui permet d'assurer la desserte des arrêts Trey et Seiler en complément de la ligne 8, offre à ce quartier, ainsi qu'au Lycée Saint Jean, une nouvelle desserte à destination du pôle République.

B/ Impacts financiers concernant l'évolution du forfait de charges et de l'objectif de recettes

Les modifications d'offre sur la Lianes 3, ainsi que sur les lignes 10 et 12, entraînent les évolutions suivantes d'unités d'œuvres :

- Année 2019 :
 - o Augmentation des km de production + 30 079 kilomètres
 - o Augmentation des heures de production de conduite + 1 447 heures
 - o Augmentation des km commerciaux + 23 278 kilomètres

Conformément à l'article 40.2 de la convention de délégation de service public, ces évolutions d'unité d'œuvres se traduisent en 2019 par une augmentation du forfait de charges de 91 020 € ainsi qu'une augmentation de l'objectif de recettes de 19 326 €. Ces montants sont exprimés en € base 2017.

- Années 2020 à 2024 :
 - o Augmentation des km de production + 69 950 km/an
 - o Augmentation des heures de production de conduite + 3 484 h/an
 - o Augmentation des km commerciaux + 57 413 km/an

Conformément à l'article 40.2 de la convention de délégation de service public, ces évolutions d'unité d'œuvres se traduisent annuellement, de 2020 à 2024, par une augmentation du forfait de charges de 216 201 €/an ainsi qu'une augmentation de l'objectif de recettes de 47 015 €/an. Ces montants sont exprimés en € base 2017.

L'objectif de recettes de trafic figurant à l'article 2.3 de l'avenant 5 est revu afin de prendre en compte, pour chaque année du contrat, les recettes supplémentaires calculées à l'article 2.1 de l'avenant 6 (Cf. annexe).

Montants en € 2017 HT	Commentaires	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total
Engagement Recettes de trafic	Annexe 25 CEP et art. 37.1	10 150 673	10 886 299	11 712 217	11 704 493	11 757 619	11 735 095	11 700 611	79 647 007
Avenant 1		74 682	106 678	11 572	11 730	11 693	11 724	11 729	239 808
Avenant 4 "option Ginko Vélo"			26 133	69 300	93 800	93 800	93 800	93 800	470 633
Avenant 5			-34 802	-333 120	-330 263	-352 245	-387 297	-384 835	-1 822 562
Avenant 6			19 326	47 015	47 015	47 015	47 015	47 015	254 401
									0
									0
									0
									0
Engagement Recettes de trafic actualisé		10 225 355	11 003 635	11 506 984	11 526 775	11 557 882	11 500 337	11 468 320	78 789 287

IV. Etude d'optimisation de l'exploitation du tramway

A/ Contexte

Fin 2018, Grand Besançon Métropole a mandaté un prestataire afin de réaliser une étude sur les enjeux d'optimisation et de développement du réseau TCSP (tramway et bus). Après une phase de diagnostic, cette étude a proposé des options d'optimisation et de développement du réseau Ginko.

Sur cette base, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité a sollicité le Délégué pour approfondir 2 sujets :

- La faisabilité d'exploitation des scénarii proposés
- L'évaluation des impacts sur la fréquentation

L'analyse permettra d'identifier les besoins en termes d'exploitation, en fonction des scénarii proposés : temps de parcours, nombre de rames de tramway nécessaires, coûts d'exploitation ... Une prévision de trafic/recettes sera établie pour chacun des scénarii retenus.

B/ Impact financier concernant l'évolution du forfait de charges

Il est convenu entre les parties que le montant de 30 000 € HT concernant l'étude relative à l'optimisation de l'exploitation du tramway, réalisée par le Délégué, sera intégré dans le forfait de charges de l'exercice 2019. Ce montant est exprimé en € HT base 2017.

V. Evolution du forfait de charges (article 39 du contrat de DSP)

En conséquence, l'évolution globale du forfait de charge au titre de l'avenant n°6 est la suivante :

Evolution du forfait de charges dans le cadre du Contrat de Délégation de Service Public sur la période de 01/01/2018 au 31/12/2024 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Keolis SA

Montants en € 2017 HT	Commentaires	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total
Forfait charges initial non lissé	Annexe 25 CEP	37 069 059	35 321 330	35 082 755	36 208 846	35 036 670	35 267 621	34 522 619	248 508 900
Lissage forfait de charge		-1 567 788	179 942	418 517	-707 575	464 601	233 650	978 653	0
Forfait charges lissé (article 39 contrat, annexe 34)	Annexe 25 CEP	35 501 271	35 501 272	35 501 272	35 501 271	35 501 271	35 501 271	35 501 272	248 508 900
Avenant 2									0
Maintenance annuelle matériels billettique pé-riurbains		34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	241 843
Fourniture équipements billettiques véhicules (calcul fin d'exercice)									0
Avenant 3									0
Déclenchement option n° 2 "Ginko Voit"			14 307	16 052	15 813	15 574	15 335	7 497	84 578
Avenant 4									0
Déclenchement option n° 1 "Ginko Vélo"			79 583	136 133	187 718	187 718	187 718	187 718	966 587
Avenant 5									0
Déclenchement option n° 8 "Automatisation P+R"			-6 101	-15 951	-15 951	-15 951	-15 951	-15 951	-85 857
Avenant 6									0
Augmentation offre kilométrique lianes 6, lignes 10 et 12			91 020	216 201	216 201	216 201	216 201	216 201	1 172 025
Etude optimisation exploitation Tramway			30 000						30 000
Forfait de charges + avenants	Base calcul indexatio	35 535 820	35 744 630	35 888 256	35 939 600	35 939 361	35 939 122	35 931 285	250 918 076

VI. Date d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter de la notification au Délégué du présent avenant signé et visé par le contrôle de légalité, jusqu'au terme prévu de la Convention, soit le 31 décembre 2024.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'autorisation donnée à Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public des lignes GINKO de cœur d'agglomération, ainsi que l'ensemble des actes afférents.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0